



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 1/2014

**Concerne : Infrastructures scolaires et accueil de l'enfance, horizon 2025 –
Demande de crédit pour l'organisation d'un mandat d'étude parallèle
d'architecture**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité présente ses intentions en matière de développement des structures préscolaires, scolaires et parascolaires liées aux conséquences de l'accroissement démographique. Elle sollicite également un crédit d'étude d'un montant de CHF 250'000.-- (deux cent cinquante mille francs) pour l'organisation d'un concours d'architecture sous forme d'un mandat d'étude parallèle.

2. Préambule

En septembre 2010, dans le cadre du préavis relatif au crédit d'étude pour la construction d'un centre de vie enfantine à la Croix-Blanche, la Municipalité avait présenté ses intentions en matière d'accueil de l'enfance. A l'époque, il était prévu que la croissance de la population d'Epalinges devait se stabiliser aux environs de 9'000 habitants. Aujourd'hui, ce nombre est atteint et notre commune dispose d'infrastructures scolaires et d'accueil de l'enfance de qualité qui répondent aux besoins de la population.

Une étude prévisionnelle, menée au printemps 2013, par le service technique communal, basée notamment sur les plans des quartiers en cours de développement ou futurs, laisse clairement apparaître que la commune d'Epalinges pourrait compter 12'000 habitants d'ici à 2025. Dès lors, une analyse des besoins en infrastructures préscolaires, scolaires et parascolaires est indispensable afin de prévoir dès maintenant les développements à réaliser ces prochaines années.

Le présent préavis a donc pour objectif d'intégrer dans une vision globale les projets scolaires, parascolaires et préscolaires à réaliser d'ici 2025, pour répondre aux besoins liés à l'augmentation du nombre d'enfants, à la mise en application de l'article 63a de la constitution et à l'accroissement de la demande d'accueil.

3. Evolution démographique

La Commune d'Epalinges était composée à fin novembre 2013 de 8'959 habitants. Les différents plans partiels d'affectation ou plans de quartier en cours ou futurs ainsi que la densification des zones déjà légalisées disposant de potentiel de constructions laissent supposer que la population d'Epalinges va continuer de croître ces prochaines années.

On peut également considérer que cette évolution reste également tributaire d'un éventuel ralentissement économique. Mais, la situation géographique de notre commune, sa desserte en transports publics et plus particulièrement son accès au métro constituent des éléments incontournables qui contribuent fortement à son attractivité. Les autorités se doivent donc d'anticiper les conséquences de cette évolution sur les infrastructures communautaires et plus particulièrement dans le domaine scolaire et parascolaire.

Au vu de cette situation, on peut estimer que la densification des plans de quartier déjà légalisés pourrait entraîner une augmentation d'environ 1'000 habitants supplémentaires d'ici à 2025.

Concernant les plans de quartier en cours de développement ou futurs, on peut relever, selon le tableau ci-dessous, que l'augmentation de la population s'élèvera à environ 1'800 habitants d'ici à 2020. Ce tableau ne comprend cependant pas les quartiers de Florimont et de Possession-Praz-Buchilly qui représentent une surface d'environ 90'000m², mais pour lesquels, il est pour le moment prématuré de prévoir le développement.

Par conséquent, au vu de l'ensemble des éléments en notre possession, nous pouvons raisonnablement prévoir que la population d'Epalinges devrait atteindre 12'000 habitants à l'horizon 2025.

Tableau no 1 : Plans de quartiers en cours de développement ou futurs

Quartier, PPA ou PQ	Surface Parcelles (en m ²)	SPD habitable (en m ²)	SPD activités (en m ²)	Estimation du nombre d'habitants	Année prévisible de réalisation
PQ BOSQUETS DU GIZIAUX	8'860.00	8'400.00	1'600.00	170	2015
PPA BODEVENAZ 2	2'954.00	3'000.00	1'000.00	60	2016
PPA LES ORCHEZ (25b)	25'323.00	10'128.00		203	2016
PQ LA POSSESSION / BOIS-DE-BAN (21a)	25'375.00	12'200.00		245	2017
PPA LES PLANCHES 2 / MONTBLESSON (24)	23'190.00	14'500.00		290	2017

Quartier, PPA ou PQ	Surface Parcelles (en m2)	SPD habitable (en m2)	SPD activités (en m2)	Estimation du nombre d'habitants	Année prévisible de réalisation
PPA LE CLOSALET (23a)	30'436.00	20'425.00	2'225.00	365	2018
PQ GRAND-CHEMIN / RF 555	6'491.00	4'000.00	2'000.00	80	2020
PPA LES OCHES (31)	49'000.00	19'600.00		392	2020
TOTAL GENERAL	171'629	92'253		1'805	

4. Scolarité obligatoire

4.1 Evolution démographique et conséquences sur le nombre d'élèves

Le tableau ci-dessous détermine le rapport entre l'évolution de la population et celle du nombre d'élèves ces dernières années. On peut constater que la proportion du nombre d'élèves par rapport à la population est relativement stable, entre 12.47% et 11.18%.

Tableau no 2 : évolution du nombre d'habitants et du nombre d'élèves

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'habitants	7'859	7'938	8'000	8'210	8'649	8'522	8'651	8'844	8959*
Nombre d'élèves	980	971	963	976	967	971	992	1'021	1'024
Proportion élèves/habitants	12.47%	12.23%	12.04%	11.89%	11.18%	11.39%	11.47%	11.54%	11.43%

*novembre 2013

En fonction de cette évolution, le nombre d'élèves représente en moyenne, 11.74% de la population totale. Pour notre étude prospective, nous considérons que cette proportion devrait se maintenir ces prochaines années jusqu'à ce que notre commune atteigne 12'000 habitants. Ce taux de 11.74%, est donc retenu comme base pour les prévisions relatives à la scolarité obligatoire.

Dans cette hypothèse, la progression du nombre d'élèves en fonction de l'augmentation de la population, se présente comme suit :

Tableau no 3 : évolution prospective du nombre d'habitants et d'élèves

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Progression du nbre d'habitants selon densification	80	80	80	80	80	80	80	440
Progression du nbre d'habitants selon PPA	0	170	263	535	365	0	472	0
Total des habitants	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
Progression du nbre d'élèves	37	30	40	72	52	10	64	52
Nbre d'élèves	1061	1091	1131	1203	1255	1265	1329	1381

Il est également possible de préciser cette prévision jusqu'à l'année scolaire 2017-2018, en intégrant l'augmentation potentielle du nombre d'élèves à la situation actuelle tenant compte des enfants déjà enregistrés au contrôle des habitants. Cette évolution s'établit comme suit :

Tableau no 4 : prévision d'enclassement

Classes	Age	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
	0-1	99				
	1-2	74	99			
	2-3	103	74	99		
	3-4	102	103	74	99	
1P		90	102	103	74	99
2P		80	90	102	103	74
3P		103	80	90	102	103
4P		89	103	80	90	102
5P		93	89	103	80	90
6P		85	93	89	103	80
7P		95	85	93	89	103
8P		85	95	85	93	89
9VP+G		100	85	95	85	93
10VP+G		83	100	85	95	85
11VP+G		92	83	100	85	95
DEP		18	18	18	18	18
DES		11	11	11	11	11
Total prévisionnel		1024	1034	1054	1028	1042
Nouveaux élèves			37	37	37	37
				30	30	30
					40	40
						72
Total yc nouveaux élèves			1'071	1'121	1'135	1'221

Au-delà de l'année scolaire 2017-2018, nous ne pouvons disposer que des évaluations figurant dans le tableau no 3. Cette méthode donne cependant des résultats comparables à la précédente. En résumé, le nombre d'élèves pourrait s'élever à 1'200 en 2018, pour atteindre plus de 1'380 en 2025, soit plus de 300 élèves qu'aujourd'hui.

4.2 Locaux scolaires

Pour l'année scolaire 2013-2014, l'établissement scolaire d'Epalinges est composé de 53 classes. Il dispose d'une marge de manœuvre de 4 classes disponibles.

Tableau no 5 : répartition des classes

Collèges	Classes occupées	Classes libres
Bois-Murat	36	1
Ofréquaz	7	0
Croix-Blanche	4	1
Village	3	1
Chaugand	2	0
Grand-Chemin	1	1
Total	53	4

Il convient également de relever qu'à partir de la 7^{ème} année scolaire Harmos, tous les élèves sont scolarisés à Bois-Murat, seul bâtiment disposant de salles spéciales, couture, travaux manuels, sciences, musique, gymnastique, enseignements ménagers, ainsi que d'un réfectoire et d'une bibliothèque. Ce regroupement assure un fonctionnement rationnel de l'établissement, il facilite l'organisation de l'enseignement et réduit les transports d'élèves. De plus, il permet un accueil parascolaire rationnel et de qualité à midi.

4.3 Besoins supplémentaires en locaux scolaires d'ici à 2025

L'augmentation prévisible de plus de 300 élèves d'ici à 2025, lorsque la totalité des constructions potentielles sera réalisée, ne pourra pas être absorbée par la marge de manœuvre existante. Un effectif de 20 élèves par classe correspondrait à 15 classes supplémentaires.

En accord avec la direction de l'établissement et compte tenu d'une certaine marge d'incertitude quant à l'évolution de la population, il paraît raisonnable de disposer, dans une première étape, une dizaine de classes supplémentaires.

Dès lors, compte tenu du fait que les quatre locaux actuellement disponibles se situent sur les hauts de notre commune, c'est dans le complexe de Bois-Murat que la première étape d'extension devrait se réaliser, par la **création de 4 à 5 classes supplémentaires**.

Une seconde étape sera étudiée ultérieurement à la Croix-Blanche, au vu de l'avancement de la réalisation des plans de quartier et des effets de la densification.

Cette augmentation du nombre d'élèves met également en évidence le besoin **de disposer d'une salle de gymnastique supplémentaire au collège de Bois-Murat**. En effet, il ne

subsiste pour l'année scolaire 2013-2014 qu'une seule période de gymnastique de libre dans les quatre salles de gymnastique actuelles. De plus, les classes de 1-2P Harmos (ex classes enfantines) effectuent déjà à l'extérieur, une des trois périodes au programme.

5. Accueil préscolaire et parascolaire

L'accueil parascolaire et préscolaire est régi par la loi sur l'accueil de jour du 20 juin 1966. De plus, l'art 63a, ci-dessous, de la constitution vaudoise précise l'obligation de l'organisation de l'accueil parascolaire dans le cadre de l'école à journée continue soit :

¹ En collaboration avec l'État et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

² L'accueil peut être confié à des organismes privés.

³ Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

⁴ Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire.

Par cet article, la constitution impose aux communes d'offrir une prestation d'accueil à tous les élèves, il ne sera donc plus légal d'avoir une liste d'attente. Le Conseil d'Etat en relation avec les communes élabore actuellement le règlement d'application de cet article constitutionnel.

Dans notre commune, les prestations d'accueil préscolaires et parascolaires jusqu'à la 6^{ème} année Harmos sont confiées à l'AAEE (Association de l'Accueil de l'Enfance à Epalinges) dans le cadre d'une convention passée avec la Municipalité et approuvée par la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants). Aujourd'hui, 66% des enfants âgés de moins de 10 ans bénéficient des prestations d'une structure d'accueil.

5.1 Accueil préscolaire

L'augmentation de la population de notre commune aura bien évidemment des conséquences sur le besoin de places d'accueil. Pour en définir le nombre, un raisonnement similaire à celui pratiqué pour les élèves et les classes peut également être utilisé.

Tableau no 6 : évolution nombre d'habitants et nombre enfants en âge préscolaire

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre d'habitants	7'859	7'938	8'000	8'210	8'649	8'522	8'651	8'844	8959*
Nbre d'enfants en âge préscolaire	313	344	332	353	370	344	351	376	378
Proportion enfants/habitants	3.98%	4.33%	4.15%	4.30%	4.28%	4.04%	4.06%	4.25%	4.22%

*novembre 2013

En fonction de cette évolution, le nombre d'enfants représente en moyenne, 4.18% de la population totale. Nous considérons que cette proportion devrait se maintenir ces prochaines années, jusqu'à ce que notre commune atteigne 12'000 habitants. Ce taux de 4.18 %, est donc retenu comme base pour les prévisions d'évolution démographique des enfants en âge préscolaire.

Dans cette hypothèse, la progression du nombre d'enfants en âge préscolaire en fonction de l'évolution de la population, se présente comme suit :

Tableau no 7: évolution prospective du nombre d'habitants et d'enfants en âge préscolaire

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Nbre d'habitants	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
Nbre d'enfants en âge préscolaire	378	388	402	428	447	450	473	492

5.1.1 Situation actuelle

L'Association propose à ces jeunes enfants une prestation de garde, de 07h00 à 18h30. Les enfants sont répartis dans trois structures :

- La Pépinière, située à l'intérieur du complexe scolaire de Bois-Murat ;
- Le Jars d'in, situé dans le centre de vie enfantine, à proximité du collège de la Croix-Blanche ;
- La Ribambelle, située au rez-de-chaussée d'un immeuble au chemin Marcel-Regamey.

Tableau no 8 : répartition des places et du nombre d'enfants

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'enfants accueillis	Taux d'occupation par enfant
La Pépinière	40	88%	74	54%
Le Jars d'in	66	90%	120	55%
La Ribambelle	17	79%	30	57%
Total	123	88%¹	224	55%

Le taux d'utilisation de 88% montre l'occupation moyenne des trois structures, compte tenu des places offertes par chacune. Si le 100% n'est pas atteint, c'est principalement dû au fait qu'il subsiste des places disponibles le mercredi après-midi et/ou le vendredi après-midi. C'est en effet durant ces plages horaires que les parents se rendent le plus souvent disponibles pour leurs enfants.

Le taux d'occupation de 55% signifie que les enfants en âge préscolaire passent en moyenne un peu plus de deux jours et demi par semaine en structure d'accueil.

Par ailleurs, les AMF (Accueillantes en Milieu Familial) accueillent 44 enfants en âge préscolaire dont 18 fréquentent également les structures d'accueil collectif mentionnées ci-dessus. L'évolution des possibilités d'accueil en milieu familial étant difficilement prévisible, nous avons considéré que l'offre actuelle resterait stable ces prochaines années.

Aujourd'hui les différentes structures sont complètes et la liste d'attente se résume à quelques unités. Une extension pour répondre à la progression démographique sera donc indispensable.

¹ Cette moyenne tient compte du nombre de places offertes par chaque structure.

5.1.2 Perspectives d'évolution

En 2013, le nombre d'enfants en âge préscolaire s'élève à 378 (tableau no 6) et 224 sont accueillis dans une structure d'accueil collectif, soit 59%. C'est donc sur cette base qu'il est possible de déterminer le nombre d'enfants à accueillir, compte tenu de l'évolution démographique, selon le tableau ci-dessous :

Tableau no 9: Evolution du besoin de places d'accueil en fonction de l'évolution démographique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Nombre d'habitants	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
Nombre d'enfants préscolaire	378	388	402	428	447	450	473	492
Nombre d'enfants à accueillir, taux de 59%	223	229	237	253	264	266	279	290
Nombre de places taux d'occupation de 55%*	123	126	131	139	145	146	154	160

*voir tableau no 8

En 2013, l'AAEE dispose de 123 places, c'est donc une quarantaine de places qui devront être créées, d'ici à 2025, pour assurer le niveau de prestation actuel. La plus grande partie de ces places devraient plutôt se situer dans le quartier des Tuileries-Bois-Murat afin d'équilibrer l'offre sur le territoire communal.

La garderie de La Pépinière à Bois Murat, construite il y a près de 20 ans, va nécessiter prochainement d'importants travaux de rénovation. Dans cette perspective, il faudra évaluer si sa capacité peut être augmentée ou si d'autres solutions devront être envisagées.

5.2 Accueil parascolaire

5.2.1 Situation actuelle 1^{ère} à 6^{ème} (Harmos)

L'AAEE propose à ces jeunes élèves une prestation d'encadrement avant l'école, dès 07h00, entre midi et deux heures et après les cours jusqu'à 18h30.

Les enfants sont répartis dans deux structures d'accueil :

- **La Courte échelle**, à la Croix-Blanche, dans les locaux des combles du collège, dans le pavillon en bois à proximité et dans deux locaux du Centre de vie enfantine ;
- **La Trottinette**, à Bois Murat, dans différents locaux du complexe scolaire de Bois Murat.

Tableau no 10: répartition des places d'accueil collectif

Structures	Nbre de places autorisées	Taux d'utilisation par place	Nbre d'enfants accueillis	Taux d'occupation par enfant
La Trottinette	60	96%	96	62.5%
La Courte-échelle	144	74%	202	71%
Total	204	80%²	298	68.5%

Le taux de 80% montre l'occupation moyenne des deux structures, compte tenu des places offertes par chacune. Comme pour l'accueil préscolaire, ce sont les mercredis et vendredis après-midi où des places disponibles subsistent. Cependant, toutes les places sont occupées les autres jours de la semaine pour la plage horaire midi et deux heures. Nous pouvons donc considérer que ces deux structures sont complètes, mais la liste d'attente se réduit pour le moment à quelques unités.

Le taux de 68.5% indique que les élèves enregistrés en structure d'accueil utilisent en moyenne cette prestation plus de 3 jours par semaine.

Par ailleurs, les AMF accueillent 69 enfants en âge parascolaire dont 4 fréquentent également les structures d'accueil collectif mentionnées ci-dessus. Comme pour le préscolaire, nous considérons, dans le cadre de cette étude, que l'offre actuelle resterait stable ces prochaines années.

Pour l'année scolaire 2013-2014, le nombre total d'élèves de 1^{ère} à 6^{ème} année s'élève à 558. Si l'on met ce chiffre en relation avec les 298 élèves inscrits dans une structure d'accueil, nous constatons que **53% des élèves de 1^{ère} à 6^{ème} bénéficient de prestations d'accueil collectif.**

² Cette moyenne tient compte du nombre de places offertes par chaque structure.

5.2.2 Perspectives d'évolution

En considérant que les élèves de 1^{ère} à 6^{ème} Harmos représentent 54.5% (558/1024) de la totalité des élèves, l'évolution du nombre de places d'accueil peut être calculée de la manière suivante :

Tableau no 11 : Evolution du besoin de places d'accueil en fonction de l'évolution démographique

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2025
Nombre d'habitants	9'039	9'289	9'632	10'247	10'692	10'772	11'324	11'764
Nombre d'élèves	1061	1091	1131	1203	1255	1265	1329	1381
Nombre d'élèves de 1^{ère} à 6^{ème}, 54.5%	578	595	616	656	684	689	724	753
Nombre d'élèves en structure d'accueil, taux de 53%	306	315	327	347	363	365	384	399
Nombre de places, taux d'occupation de 68.5%*	210	216	224	238	248	250	263	273

voir tableau n° 10

Dès lors par rapport à la situation actuelle (204 places), l'AAEE aurait besoin d'environ 70 places supplémentaires d'ici à 2025 pour maintenir le niveau actuel des prestations. Par ailleurs, cette extrapolation ne tient pas compte de l'évolution de l'organisation des familles.

Pour un fonctionnement rationnel et afin d'éviter des transports qui occasionnent des problèmes d'organisation et des frais conséquents, il est primordial de créer les places d'accueil parascolaire à proximité des écoles et de les répartir le mieux possible sur le territoire communal.

5.2.3 Accueil parascolaire 7ème – 11ème

Les prestations d'accueil parascolaire pour ces élèves sont également réalisées dans le cadre de l'école à journée continue (art. 63 a de la constitution vaudoise) et seront précisées dans le cadre du règlement d'application actuellement en cours d'élaboration.

Elles se résument comme suit :

- encadrement midi et deux heures effectué par les animatrices(eurs) du Centre d'Animation des Jeunes d'Epalinges (CAJE) pour les élèves prenant leur repas au réfectoire ;
- accueil au CAJE le mercredi dès midi pour les enfants de 10-12 ans ;
- devoirs surveillés gérés par l'établissement scolaire jusqu'à la 8^{ème} année ;
- accès à la Bibliothèque entre midi et deux heures et en fin de journée.

Depuis plusieurs années, le réfectoire enregistre une augmentation de la fréquentation. Certains jours, c'est près de 120 repas qui sont servis, ce qui nécessite l'utilisation de la salle de quartier attenante au réfectoire et l'augmentation de la dotation en personnel du réfectoire ainsi que de l'animation.

Les structures actuelles, réfectoire, bibliothèque, salle de quartier, salle d'étude, salles de gymnastique dont dispose le complexe de Bois-Murat devraient permettre de répondre aux besoins des élèves de 7ème à 11ème. L'usage de ces locaux sera certainement intensifié, notamment durant la période de midi et deux heures. Par ailleurs, l'extension de l'accueil de l'après-midi pour ces élèves sera plus particulièrement orientée vers un développement des devoirs surveillés.

6. Projets et Etudes

Notre commune offre aujourd'hui des infrastructures scolaires et parascolaires de qualité. L'évolution démographique et ses conséquences nécessitent cependant de réaliser maintenant un plan d'action permettant l'adaptation des infrastructures aux besoins des familles qui viendront s'installer à Epalinges d'ici à 2025.

Les besoins décrits aux chapitres précédents peuvent se résumer par la création de :

- 10 salles de classes, dont 4 ou 5 pour une première étape dans le complexe de Bois-Murat ;
- une salle de gymnastique dans le complexe de Bois-Murat ;
- 70 places d'accueil parascolaire, dont une trentaine à La Trottinette;
- 40 places d'accueil préscolaire, dont 26 à La Pépinière (pour disposer de la même capacité que Le Jars d'in).

Pour parvenir à ces objectifs, la Municipalité souhaite étudier les options suivantes :

- *Collège de l'Ofréquaz*
Transformation du logement de fonction du concierge, en unité d'accueil parascolaire, lors du départ à la retraite du concierge.

Cette transformation/extension devrait, en fonction des besoins du moment, en plus des places supplémentaires à créer, permettre de libérer la classe occupée par un groupe d'enfants au collège de la Croix-Blanche ou les locaux du Centre de vie infantine occupés par La Courte-Echelle.

- *Complexe scolaire de Bois Murat*
Une étude approfondie devra être menée, en 2014, sur les possibilités d'extension du complexe scolaire de Bois-Murat. En effet, il est indispensable de connaître le potentiel constructible de ce complexe scolaire portant sur les éléments de programmes ci-dessous :
 - création de 4 ou 5 classes et une salle de gymnastique ;
 - extension, rénovation et/ou déplacement des locaux mis à disposition de La Pépinière ;
 - extension, réorganisation des locaux mis à la disposition de La Trottinette.
- *Collège du Village et pavillon du Chaugand*
Construction d'une unité d'accueil d'écoliers dans le quartier. La Municipalité a d'ores et déjà demandé aux promoteurs du PPA Les Oches de prévoir une surface à cet effet.

La Municipalité a également pris contact avec la commune de Lausanne, afin de pouvoir utiliser des locaux disponibles du collège de l'Arzillier, au cas où la progression démographique s'avérerait plus rapide que prévue.

6.1 Etude de l'extension du complexe de Bois-Murat

L'étude sur l'extension du complexe de Bois-Murat devra permettre à la Municipalité d'effectuer le choix de l'option la plus rationnelle aussi bien du point de vue économique que fonctionnel.

La Commune d'Epalinges est assujettie au droit des marchés publics, en vertu de l'Accord bilatéral sur les marchés publics entre la Communauté européenne et la Suisse, de la Loi sur le marché intérieur (LMI), de l'AIMP révisé du 15 mars 2001 et de la législation en vigueur sur le canton de Vaud depuis septembre 2004. Ce qui signifie qu'elle doit respecter un certain nombre de règles impératives et que chaque décision qu'elle prendrait est sujette à recours, même le choix de la procédure.

Au vu de la complexité et de l'interdépendance des diverses options, la Municipalité propose d'organiser un mandat d'étude parallèle d'architecture, selon la norme SIA 143. Ce mandat fera préalablement l'objet d'une procédure sélective qui permettra de désigner entre 3 et 5 candidats.

Le mandat d'étude parallèle est une forme particulière de mise en concurrence des prestations d'architecture appropriée à des tâches qui nécessitent un dialogue direct entre le collège d'experts et les participants dans la mesure où la définition des tâches est ouverte et peut être élaborée par un processus progressif interactif. Il convient à l'élaboration de solutions devant répondre à des programmes dont les termes de référence ne peuvent être préalablement déterminés de manière suffisante et définitive. Le dialogue direct en cours d'étude permet, sous une forme flexible et interactive, de préciser et de compléter les termes du cahier des charges, en vue de trouver des solutions qui répondent de manière la plus adéquate possible aux critères conceptuels, économiques, formels, sociaux, technique et écologique.

Ce type de processus se déroule sur une durée d'environ 7 à 8 mois. Contrairement au concours d'architecture selon la norme SIA 142, tel que réalisé pour les logements protégés, cette procédure n'est pas anonyme.

Le budget de ce mandat d'étude parallèle se présente comme suit :

Rémunération des candidats	CHF	160'000.--
Organisateur	CHF	40'000.--
Rémunération des membres externes du jury	CHF	21'000.--
Frais divers	CHF	10'000.--
Total	CHF	231'000.--
TVA 8%	CHF	18'480.--
Total TTC	CHF	249'480.--
Arrondi à	CHF	250'000.--

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer ces frais d'études sans recourir à l'emprunt.

En cas de recours à l'emprunt, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 5'950.-- (calculée à 2.38 %).

7. Conséquences financières

Le coût des investissements à effectuer est difficilement évaluable à ce stade. Il dépend en effet grandement des options qui seront choisies, plus particulièrement pour le complexe de Bois-Murat. Néanmoins quelques éléments mentionnés ci-dessous, prévus avant la rédaction de ce préavis, figurent déjà au plan des investissements, ils seront corrigés et adaptés une fois les études réalisées :

- Création d'une unité d'accueil d'écoliers au collège de l'Ofréquaz : CHF 500'000.--
- Création de 100 places d'accueil parascolaire CHF 1'000'000.--
- Création de 4 classes supplémentaires au collège de Bois-Murat CHF 3'000'000.--

Par ailleurs, un montant de CHF 50'000.-- figure au budget 2014 pour mener l'étude de la création d'une unité d'accueil parascolaire au Collège de l'Ofréquaz.

Les conséquences de la création d'une septantaine de places d'accueil parascolaire et de 40 places préscolaires entraîneront une augmentation de la subvention communale à l'AAEE qui peut être évaluée à CHF 470'000.--, pour autant que le niveau des subventions cantonales et que les tarifs restent ce qu'ils sont actuellement. Ces dépenses supplémentaires seront compensées par les recettes fiscales qu'apporteront les nouveaux habitants.

Concernant les investissements, ils bénéficieront également des montants du fonds pour les équipements communautaires.

8. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 1/2014 du 6 janvier 2014,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **de prendre acte des intentions de la Municipalité en matière d'extension des locaux scolaires, parascolaires et préscolaires;**
2. **d'accorder un crédit de CHF 250'000.-- (deux cent cinquante mille francs) destiné au financement d'un mandat d'étude parallèle relatif à l'extension/restructuration du complexe scolaire de Bois-Murat et des structures d'accueil préscolaire et parascolaire de La Pépinière et de La Trottinette;**
3. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
4. **d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à cette étude à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 6 janvier 2014

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Représentant municipal délégué : M. Pierre Jolliet